



Information à la population

## Charte rédactionnelle

### Préambule

A travers un partenariat avec *LausanneCités*, la Ville de Lausanne offre aux habitantes et aux habitants une fenêtre sur l'actualité de la Commune. Gratuite, sans publicité et non partisane, celle-ci propose des informations pratiques sur la vie à Lausanne: prestations proposées par les services de la Ville, animations et manifestations culturelles et sportives, informations sur les grands projets, etc.

Une telle information n'a pas pour objectif de faire la promotion des partis ou personnalités politiques. Elle ne propose en principe pas d'interviews des conseillers municipaux. Des exceptions sont possibles en cas d'événements particulièrement importants. La présente charte formalise les principes qui régissent son élaboration et son fonctionnement.

### Objectifs

Ce nouveau partenariat est l'un des outils de communication de la Ville de Lausanne. Il vise à renforcer l'information sur la vie communale auprès de la population, à rapprocher l'administration de ses habitants.

Ses objectifs sont :

1. informer la population sur les prestations délivrées par l'administration communale ;
2. rendre compte de la gestion de la commune et de la politique communale. Les informations proposées rendent plus compréhensibles les grands enjeux et projets phares de la Ville et plus lisibles les décisions prises par les autorités communales ;
3. promouvoir les activités organisées par la Ville pour les habitants ;
4. développer une meilleure connaissance de la ville, de ses quartiers, de ses habitants, de son cadre de vie, de ses manifestations, dans le but de favoriser les échanges et la convivialité ;
5. offrir aux associations et aux habitants la possibilité de s'exprimer, dans le respect de la présente charte, afin de montrer la vie à Lausanne et celles et ceux qui la font dans un but de mieux-vivre ensemble.

### Ligne rédactionnelle

Un comité de rédaction est placé sous la responsabilité et la conduite du chef du bureau de la communication. Il est en outre composé du rédacteur principal et des chargés de communication des sept directions.

Le rédacteur principal, nommé par la Municipalité, assume également la fonction de responsable suppléant du comité de rédaction.

Le comité de rédaction, sous la conduite de son responsable, définit les contenus en tenant compte des objectifs de la présente charte. Il vise à présenter de manière équilibrée et consensuelle les informations sur les activités des sept directions, en fonction de l'actualité. Les désaccords au sein du comité de rédaction sont tranchés par le responsable du comité de rédaction. Signés par leur auteur, les articles sont consacrés à des sujets sur la vie communale. Leur contenu est documenté, simple et compréhensible. Le ton est constructif, courtois et informatif. Les rubriques proposées ont un caractère non partisan et non polémique. Elles ne sont pas destinées à assurer la promotion d'un parti politique ou des élus lausannois, elles veillent en outre à assurer un équilibre des représentations.

Plusieurs rubriques sont envisagées, sans forcément apparaître dans chaque numéro :

- **Point fort** : article principal sur un dossier d'actualité
- **A l'actu** : différents articles rendent compte des activités et projets des directions et des services
- **Infos pratiques** : infos pratiques sur les prestations de la Ville ou d'autres acteurs publics
- **FAQ info cité** : réponses aux questions posées au bureau d'information info cité
- **A l'agenda** : aperçu des manifestations organisées à Lausanne et dans les quartiers
- **Propositions de sorties** : par ex. issues de la brochure Allons-y des sorties bon marché
- **Conseil communal en bref** : retour en brèves sur les principales décisions du Conseil
- **Municipalité en bref** : retour en brèves sur les principales décisions de l'exécutif
- **Actualité des associations**
- **145'000 Lausannois, et moi et moi et moi** : portraits de figures de Lausanne
- **Post FB** de la quinzaine, repris du compte de la Ville ou de Lausanne tourisme
- **Lausanne en images** : images vivantes d'événements ou de lieux insolites
- **Info chantiers** : focus au besoin sur un chantier présenté sur [www.lausanne.ch/chantiers](http://www.lausanne.ch/chantiers)
- **SILinfo** : informations des SIL sous une forme revue par rapport à la formule actuelle

Les articles sont illustrés par des photos ou des illustrations, vivantes et en lien avec le sujet. Les droits d'auteur sont respectés.

La promotion des événements passés ou futurs, non exhaustive, est de la compétence du comité de rédaction. Un agenda complet est proposé sur [www.lausanne.ch/agenda](http://www.lausanne.ch/agenda).

### **Elaboration des contenus et fonctionnement**

Le Comité de rédaction se réunit une fois toutes les deux semaines, sous la direction de son responsable, qui établit le sommaire des numéros, propose les sujets et organise la rédaction des contenus. L'essentiel des articles est rédigé par le rédacteur principal. Les chargés de communication des directions sont appelés à rédiger également des articles ou des brèves.

Le comité de rédaction respecte la législation en matière d'information. Il respecte aussi, bien sûr, la liberté d'expression de chacun, dans le respect de la présente charte.

### **Parution et distribution**

Les informations communales sont proposées 22 fois par an, toutes les deux semaines, excepté à un rythme mensuel les mois de janvier, juillet, août et décembre. Distribuées en tous-ménages à tous les Lausannois, elles sont aussi proposées dans les principaux bureaux de l'administration communale. Une version numérique sera mise à disposition sur [www.lausanne.ch](http://www.lausanne.ch). Elle proposera au besoin des contenus complémentaires (accès à l'agenda web, contenus audiovisuels, lien vers les communiqués de la Ville, etc.).

Lausanne, le 28 juin 2018